

du St. Esprit, immédiatement avant celle déjà prescrite *contra persecutores Ecclesiae* ; et ceux qui sont convoqués au Synode ne manqueront pas de faire, par eux ou par d'autres, aux âmes qui leur sont confiées, les recommandations mentionnées dans les susdites Lettres.

En attendant cette grande Solennité, ne cessons pas de faire retentir aux oreilles du St. Esprit les soupirs et les vœux ardents de notre cœur, si bien exprimés par les paroles suivantes : *Veni ad nos, adesto nobis, dignare illabi cordibus nostris ; doce nos, quid agamus ; quo gradiamur, ostende ; quid efficiamus, operare.*

Et afin que vous compreniez bien ce que vous aurez à faire, pendant ces jours précieux, je vais laisser parler l'Eglise, par une des Allocations, indiquées au Pontifical pour la tenue du Synode :

Venerabiles consacerdotes, et fratres nostri charissimi, præmissis Deo precibus, oportet, ut ea, quæ divinis officiis, vel sacris Ordinibus, aut etiam de nostris moribus et necessitatibus Ecclesiasticis a nobis conferenda sunt, cum charitate et benignitate unusquisque vestrum suscipiat, summaque reverentia, quantum valet, Domino adjuvante, percipiat, vel quæ emendatione digna sunt, omni devotione unusquisque fideliter studeat emendare : et si cui forte quod dicatur, aut agatur, displiceat, sine aliquo scrupulo contentione, palam coram omnibus conferat : quatenus, Domino mediante, et hoc ad optimum statum perveniat ; ita ut nec discordans contentio ad subversionem justitiæ locum inveniat, neque iterum per inquirenda veritate vigor nostri ordinis, vel sollicitudo tepescat.

La Retraite des Vicaires commencera le 31 Août, vers 5 heures du soir, à l'Evêché, et se terminera le 8 Septembre au matin. Mais avant de faire l'ouverture de cette Retraite, l'on procèdera à l'examen des jeunes Vicaires à qui l'on a donné un Traité de Théologie à étudier et deux Sermons à faire. Je profite de l'occasion pour avertir les anciens Vicaires que désormais aucun Prêtre ne sera nommé à une cure qu'après avoir subi un examen canonique sur les devoirs qu'ont à remplir les Pasteurs des âmes, et, par conséquent, sur les principaux Traités de Théologie dogmatique et morale.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,



IG., EV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Ceux qui sont convoqués au Synode apporteront leur Surplis ou *Cotta* et leur Barrette, le tout marqué à leur nom.

† I., E. DE M.